

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNE DE WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 25 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur  
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20240925\_3**

↳ Reprise de provision pour risques et charges de fonctionnement courant -  
Contentieux.

---

**Date de la convocation**

▪ 19 septembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

M. BOUTLEUX Guy, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER  
Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-  
Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme  
ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M.  
IVART Yves.

**Absents excusés ayant donné procuration**

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOUGLEUX Jean-Luc	à	M. BUTCHER Gérard
M. DEVIN Serge	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
Mme NOËL Laure	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

**Absentes excusées sans procuration**

Mme SAUVAGE Edith  
Mme DAUSQUE Ludivine

**Absent non excusé**

M. PORTUESE Aurélien

**A été nommée secrétaire de séance**

Mme Renée KOROL

**SERVICE RESSOURCES**

**REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
COURANT - CONTENTIEUX**

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes. Conformément à l'article R. 2321-2 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux, notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise qu'en séance du 23 septembre 2021, l'Assemblée délibérante a constitué une provision de 15 000 € (*quinze mille euros*) sur le budget de la Commune au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans l'attente du jugement d'un contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille (Dossier TA n° 2105340) :

<b>CREANCE</b>	<b>RISQUE FINANCIER ESTIME</b>
Frais exposés (Article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) Préjudice subis à l'été 2020 à la suite de l'installation d'une grande roue quai Alfred Giard (Dossier TA n° 2105340)	15 000,00 €

Monsieur le Maire précise que suite au jugement N° 2105340 du Tribunal Administratif de Lille du 22 juillet 2024, l'Etat et la commune de Wimereux ont été solidairement condamnés à verser une somme de 10 994 € (*dix mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros*), assortie des intérêts au taux légal à compter du 13 janvier 2021, capitalisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en réparation des préjudices subis ainsi qu'une somme de 3000 € (*trois mille euros*) sur le fondement de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative.

Monsieur le Maire confirme donc que ce risque s'étant réalisé, il convient désormais au Conseil Municipal d'autoriser la reprise sur provisions constituées en 2021 pour un montant de 15 000 € (*quinze mille euros*).

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2024 au compte 7815 « Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

- 3/N° 3 -

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 15 000,00 € (*quinze mille euros*), dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2105340.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,  
**Renée KOROL.**

**#signature#**